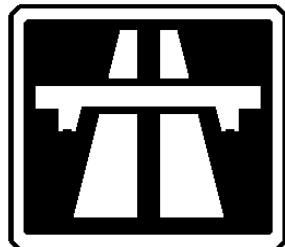


CO.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



Carrières sous Poissy le 11 août 2011

Communiqué de Presse

Prolongement de la Francilienne de MERY-sur-OISE à ORGEVAL

L'Etat devait annoncer sa décision relative au projet A104, avant le 27 juillet 2011.

Aucune décision n'étant parue, alors que le Préfet de Région Ile de France parlait, dans un communiqué daté du 06 juillet, d'un tronçon limité au nord d'Achères, le CO.P.R.A. 184 a adressé un courrier le 30 juillet dernier, à Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, afin de connaître le positionnement de l'Etat, vis-à-vis de ce projet.

Le CO.P.R.A. 184 est donc aujourd'hui dans l'attente d'une réponse de la part de l'Etat.

Le CO.P.R.A. 184 réaffirme son opposition à tout tracé en zones urbanisées

- **Ce projet A104 est dangereux pour la santé des riverains :**

Une infrastructure de 2 fois 3 voies, 120.000 véhicules/jour en pleines zones urbanisées, qui concerne directement 200 000 riverains et qui passerait au milieu d'habitations individuelles et collectives, d'établissements scolaires, de centres de loisirs et d'espaces de détente, d'équipements sportifs et de nombreux établissements publics.

Un projet générateur de gaz nocifs, de particules fines, de bruit, tous reconnus par la communauté scientifique, comme facteurs de risques aggravants pour la santé.

Quid de la qualité de l'air reprise régulièrement par les Autorités et les médias ?

- **Un tracé limité à ACHERES serait tout aussi inadmissible que la totalité du tracé de Méry-sur-Oise à Orgeval :**

Que l'autoroute soit réalisée totalement, entre Méry sur Oise et Orgeval ou partiellement de Méry-sur-Oise à Achères, son tracé serait toujours inadmissible, quelle que soit la manière de le programmer, puisque ce tracé s'inscrit toujours en zones urbanisées.

De plus, l'arrivée de cette infrastructure à Achères constituerait un véritable DANGER pour toutes les populations situées au sud d'Achères car le flot des 120 000 véhicules par jour congestionnerait le réseau routier local en répandant tout autant ses nuisances chimiques et sonores. La construction de la partie située au nord d'Achères, dans un premier temps, apparaîtrait comme une manière détournée de nous imposer, par la suite, la nécessité de la construction de la partie sud, ce qui est inadmissible.

- **Le projet de port multimodal d'ACHERES, utilisé depuis plusieurs mois par les Autorités pour justifier l'A104, semble être un leurre qui masque le différend qui existe entre les Elus du Val d'Oise, de Conflans-Sainte-Honorine et d'Achères qui réclament ce projet et les Elus des villes situées au sud d'Achères qui le refusent :**

BP 30035 ERAGNY sur Oise 95611 CERGY Cedex

<http://www.copra184.org>

e-mail : contact@copra184.org

Si le projet d'un port multimodal, à condition qu'il ne soit pas gigantesque, est justifié pour le report du transport routier sur le fluvial, il ne doit pas être un argument prioritaire à la réalisation d'une infrastructure autoroutière pour le besoin des transports terminaux. Pour ces derniers, le ferroviaire et le fluvial sont à privilégier. De plus, le réseau routier existant pourrait être amélioré.

Ce port ne justifie aucunement, aujourd'hui, que l'Etat fasse le sacrifice des habitants et de leur cadre de vie.

- **Ce projet est destructeur de sites naturels et de loisirs :**

Un projet qui ne tient pas du tout compte du **caractère « hautement sensible » de certains sites à préserver impérativement** : parc départemental écologique, bois, îles et étang qui constituent **les uniques « poumons verts » de l'ouest parisien** traversé et qui en privera les habitants de toute jouissance.

- **La continuité de l'Etat est bafouée :**

Un projet vieux de 40 ans, déjà annulé 3 fois par 3 Premiers Ministres et imposé à nouveau en octobre 2006 par le Ministre Dominique Perben, à l'issue du plus grand débat public jamais organisé (avec 12 000 participants) **alors qu'il a été très massivement rejeté par les habitants et un grand nombre d'Elus concernés**, contrairement à ce qu'affirment certaines Autorités.

Le CO.P.R.A. 184 poursuivra son action par tous les moyens, pour empêcher la réalisation de ce prolongement de la Francilienne dans les conditions actuellement définies, en zones urbanisées.

Il invite tous les Elus conscients de la dangerosité de ce projet et toutes les populations concernées, à se mobiliser massivement pour la rentrée de septembre.

La Présidente du CO.P.R.A. 184

Christiane PARAVY

Fin du communiqué

Les contacts :

Christiane PARAVY Présidente du CO.P.R.A. 184 Tél. : 01 30 74 13 01 Mobile : 06 85 29 27 35 E-mail : c.paravy@sfr.fr	Victor BLOT Porte-parole du CO.P.R.A. 184 Tél. : 01 39 19 20 94 Mobile : 06 85 03 95 46 E-mail : victor.blot78@orange.fr
---	---

Communiqué adressé à :

- La Presse locale et nationale.
- Mme la Ministre Nathalie Kosciusko-Morizet
- Les Elus concernés par le projet A104.
- Les Préfets.
- La DRIEA IF.
- L'association FNE
- L'association IdFE.
- Les Informations Générales.